



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 JUIN 2017

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Delson tenue le 13 juin 2017 à 19h00 à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 50, rue Ste-Thérèse à Delson.

Sont présents :

M^{mes} les conseillères : Josyane Desjardins
Sylvie Lapierre

MM. les conseillers : Renald Corriveau
Paul Jones
Jean-Michel Pepin

formant quorum sous la présidence du maire M. Christian Ouellette

Sont également présents : M. Michel Barbeau, trésorier
M^{re} Chantal Bergeron, greffière
M. Carl Beauchemin, directeur du
service de l'aménagement du territoire

Est absente :

M^{me} la conseillère : P. Lorraine St.James Lapalme

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Présentation des projets de règlements
 - 2.1 Règlement n° 901-13 modifiant le règlement de zonage n° 901 pour les logements accessoires et le Règlement n° 909 relatif aux usages conditionnels
3. Période de questions
4. Levée de la séance

208-17

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M^{me} Josyane Desjardins et résolu :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PRÉSENTATION ET EXPLICATION DES PROJETS DE RÈGLEMENTS N^{OS} 901-13 ET 909

En conformité avec les articles 125 et 127 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le Conseil tient une assemblée publique de consultation sur les projets de règlements n^{OS} 901-13 et 909.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

Monsieur le maire Christian Ouellette préside l'assemblée et demande à M. Carl Beauchemin, directeur du Service de l'aménagement du territoire, de présenter et d'expliquer les projets de règlements et les conséquences de leur adoption ou de leur entrée en vigueur. Il mentionne que les projets contiennent des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

À la fin de la présentation, le maire invite les personnes présentes dans l'assistance qui désirent s'exprimer à se faire entendre sur lesdits projets de règlements n^{os} 901-13 et 909.

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question.

209-17

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Christian Ouellette et résolu :

QUE l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance est levée à 19 h 11.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Christian Ouellette, maire

M^e Chantal Bergeron, greffière